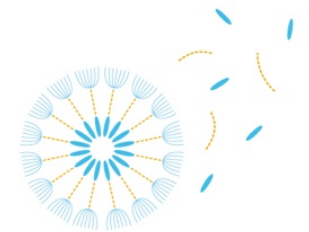




Bilan de concertation
30 décembre 2025

PROJET DE PARC EOLIEN DE L'OZANNE

En développement sur la
commune d'Yèvres



courant porteur

Avant-propos

La rencontre en 2017 avec le maire de la commune d'Yèvres marque le début des réflexions sur le projet. Mais la présence du radar militaire de Châteaudun limite fortement les possibilités de développer des projets éoliens dans le secteur.

L'arrêt du radar en 2021 et la politique de la France pour engager la transition énergétique ont conduit la société VSB EN à relancer les réflexions sur les possibilités d'implanter des éoliennes sur le territoire. C'est à cette époque que le développeur lance les études de développement et instaure un dialogue avec le territoire d'implantation du parc.

L'intention d'approfondir ce dialogue pendant la phase d'instruction du projet motive la décision de VSB EN de faire appel à Courant Porteur, une société spécialisée dans les démarches de concertation mandatée pour impliquer les publics au développement du projet éolien de L'Ozanne, poursuivre le dialogue engagé et garantir une démarche neutre et ouverte à tous les publics.

Ainsi, et en tenant compte des démarches de concertation réalisées par le porteur du projet dès le début de son développement, des entretiens avec différents acteurs du territoire d'implantation (maires des communes alentour, élus de la communauté de communes, représentants des services instructeurs, propriétaires et exploitants impliqués dans le projet) ont été réalisés dans un premier temps et une campagne de porte-à-porte a été ensuite mise en place dans l'objectif d'aller vers les habitants concernés par le parc en développement et permettre ainsi à la population de prendre connaissance des avancées du projet, de poser leurs questions et d'exprimer leur opinion.

Ce document dresse un bilan de la démarche mise en place volontairement par VSB EN et des conditions dans lesquelles le public a pu s'informer et s'exprimer.

Avant-propos	1
Les grandes lignes du projet	3
Le territoire d'implantation et la zone d'étude	3
Les caractéristiques du projet de parc éolien de l'Ozanne	3
La démarche de concertation volontaire mise en place	4
La concertation en chiffres	4
Le début du dialogue avec le territoire engagé par VSB EN	4
La prise en compte des attentes : les entretiens des acteurs locaux.....	5
La campagne de porte-à-porte pour aller vers les habitants de la commune d'implantation.....	6
Principaux enseignements.....	6
Le maintien de l'information	7
Suite de la démarche de dialogue après autorisation.....	8

Les grandes lignes du projet

Le territoire d'implantation et la zone d'étude

La commune d'Yèvres, située dans le département de l'Eure-et-Loir, et plus précisément au sein de Communauté de communes du Grand Châteaudun, abrite la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) du projet éolien de L'Ozanne.

La zone d'implantation potentielle du parc éolien de Yèvres se situe à 15 km au nord-est de la ville de Châteaudun, au sud de la commune de Yèvres et de Brou.

Cette zone est définie par plusieurs critères, notamment un éloignement minimum de 500 mètres de toute habitation (seuil imposé par la réglementation).

Le nombre, la puissance, la taille des éoliennes et leur emplacement au sein de la zone d'implantation potentielle ont pu être déterminés à l'issue des études techniques réalisées sur la zone du projet et de la prise en compte de toutes les contraintes techniques du site.

Le choix du site d'implantation résulte, in fine, de l'ensemble des contraintes techniques et environnementales : paysagères, écologiques, habitats, servitudes techniques, etc...

Les caractéristiques du projet de parc éolien de l'Ozanne

Le projet prévoit l'implantation de 5 éoliennes d'une hauteur maximale de 150 m en bout de pale situées sur des terrains agricoles de la commune d'Yèvres.

- **Puissance unitaire** d'une éolienne : 3 MW à 4,2 MW ;
- **Puissance totale** maximale du projet : 21 MW ;
- **Production annuelle** estimée : 41 000 MWh/an ;
- **Consommation électrique** : 20 000 habitants ;
- **Économie de rejet de CO2** : environ 12 000 tonnes eqCO2/an ;
- **Recettes fiscales estimées** pour des modèles d'éoliennes de 4,2 MW : 53 000 €/an pour la commune d'Yèvres et 90 000€/an pour l'intercommunalité ;
- **Durée de vie estimée** du parc : entre 20 et 30 ans.

La démarche de concertation volontaire mise en place

Dès son lancement, la société VSB EN a souhaité développer le projet éolien de L'Ozanne en concertation avec le territoire d'implantation.

La commune concernée par l'installation des éoliennes a été le lieu privilégié de la démarche, mais la Communauté de communes du Grand Châteaudun, les communes voisines de la commune d'implantation, les propriétaires et exploitants concernés directement par le projet et les services instructeurs ont été invités à participer à la concertation mise en place.

Cette démarche volontaire ouverte à tous les publics concernés par l'implantation du projet offrait ainsi un espace d'information et d'expression aux habitants et aux élus locaux.

Dans un premier temps, pendant toute la période des études de faisabilité (2020-2022), les échanges ont eu lieu avec les autorités locales, les services de l'État et les propriétaires et exploitants de la zone d'étude. Deux réunions publiques d'information ont aussi permis aux personnes volontaires de s'informer sur le projet en cours de réflexion.

Ensuite, et afin de poursuivre ce dialogue, d'informer sur les actualités du projet et de recueillir l'avis des habitants sur le parc éolien et les bénéfices qu'il pourrait apporter, deux nouvelles démarches ont été mises en place : des entretiens individuels avec des acteurs concernés par l'implantation du projet et une campagne de porte-à-porte pour aller vers les habitants de la commune d'implantation potentielle.

Enfin, un site Internet a été mis en ligne pour offrir à tout le territoire d'implantation, et au-delà, un accès permanent aux informations sur le projet.

La concertation en chiffres

- + de 5 rencontres
- + de 100 participants
- + de 80 contributions
- + de 150 visites du site Internet en 1 an
- + de 1000 lettres d'information distribuées

Le début du dialogue avec le territoire engagé par VSB EN

Le projet de parc éolien de L'Ozanne s'est développé dans une démarche classique de dialogue et d'échange avec le territoire d'implantation.

L'accord de principe du maire de la commune d'Yèvres à la réalisation des études de faisabilité du projet permet en 2020 le lancement des études de développement et instaure ensuite une série d'échanges avec les acteurs locaux pour les informer de l'avancée des réflexions et comprendre les préoccupations et les attentes en matière de développement éolien.

Ainsi, des rencontres et des réunions de travail ont été organisées pour communiquer les résultats des études, présenter le projet, le faire évoluer et recueillir les interrogations et suggestions qu'il pouvait susciter.

Aussi, et en plus des échanges pour étudier les parcelles préférentielles avec les propriétaires et exploitants concernés directement par l'implantation potentielle d'éoliennes, des discussions avec la commune voisine de Brou ont également eu lieu dans l'objectif d'intégrer la municipalité au développement du projet.

Les différents services de l'État sont aussi rencontrés pendant cette période afin de comprendre les enjeux locaux et d'évaluer les contraintes techniques de faisabilité du parc éolien.

En parallèle des études de développement et de ces échanges avec les acteurs du territoire, VSB EN entame des démarches de concertation à destination des élus et des habitants de la commune d'implantation.

A partir de 2021 le développement du projet est marqué par la poursuite du dialogue avec la population. Deux réunions publiques d'information sont alors organisées pour présenter le projet et débattre de ses enjeux.

En 2024, et alors que le projet se trouvait dans une phase d'instruction, une série d'acteurs locaux ont été rencontrés afin de réfléchir à l'insertion territoriale du projet et au dispositif de concertation qui pourrait être mis en place.

La prise en compte des attentes : les entretiens des acteurs locaux

La rencontre individuelle d'acteurs du territoire d'implantation du projet a été mise en place en vue de comprendre les perceptions et les préoccupations locales vis-à-vis du projet éolien mais aussi de faire le point sur les démarches d'information et de concertation susceptibles de répondre à leurs attentes.

Les résultats de cette autre phase de la concertation ont apporté un éclairage sur les attentes locales vis-à-vis du projet et sur les dispositions du territoire pour participer à un dispositif de concertation.

Les échanges avec ces acteurs, favorables ou non au projet, ont permis de constater que :

- Le développement de l'éolien est un phénomène relativement nouveau sur le territoire qui rend difficile la compréhension de cette technologie et suscite des craintes quant à ses impacts. Pour les

acteurs rencontrés, dans les secteurs où les élus et les populations sont habitués à la présence d'éoliennes un nouveau parc représente une modification à la marge du paysage local alors qu'un projet dans une zone vierge de tout parc éolien représente un risque d'impact.

- Le contexte intercommunal est caractérisé par l'absence de cadre réglementaire en matière de développement d'énergies renouvelables. La Communauté de communes du Grand Châteaudun (CCGC), dont le pôle d'attractivité principal est l'aire urbaine de Châteaudun, ne dispose pas de directives sur la transition énergétique du territoire et ses documents de planification élaborés (PLUi, SCOT du Pays Dunois, PLUi-H, PCAET) ne mentionnent pas les critères (et notamment en matière de concertation locale) de déploiement des énergies renouvelables. Une volonté de rester à l'écarte du développement de ces projets est également manifestée.
- La définition des Zones d'Accélération a été l'occasion pour la commune d'implantation et certaines communes alentour de rappeler leur refus d'accueillir des parcs éoliens en raison notamment des nuisances qu'ils représentent.
- Les projets éoliens qui verraient le jour devront apporter des bénéfices à l'ensemble du territoire et compenser les impacts qu'ils produiraient sur le site d'implantation et les territoires alentour.
- La concertation engagée par VSB EN est une démarche à la fois souhaitée et redoutée. Certains estiment qu'elle est une action bienvenue y compris pendant l'instruction du projet et jugent positivement l'initiative du développeur de recourir à un cabinet de concertation pour mener la démarche. D'autres pensent qu'une nouvelle démarche d'information et de mobilisation de la population représente un risque pour les projets locaux et la tranquillité des communes.
- Dans l'ensemble, les acteurs rencontrés sont majoritairement favorables à une démarche permettant d'informer les publics des

avancées récentes du projet mais ne se prononcent pas sur la forme qu'elle devrait prendre et ne souhaitent pas être impliqués dans l'élaboration des dispositifs qui seraient déployés.

Dans ce cadre, une campagne de porte-à-porte est apparue comme une modalité efficace pour porter à la connaissance du public le projet en développement, permettre la libre expression des opinions et répondre aux questions et demandes de chacun.

La campagne de porte-à-porte pour aller vers les habitants de la commune d'implantation

Pour comprendre les préoccupations et les attentes des populations, les informer des avancées du projet et recueillir leurs attentes en matière de bénéfices (individuels et collectifs) une campagne de porte-à-porte a été mise en place pour aller vers les habitants de la commune potentielle d'implantation.

Cette démarche répondait à un triple objectif :

- ▶ Rendre compte de l'avancement du projet en renforçant sa lisibilité et sa visibilité par une information claire, détaillée et accessible.
- ▶ Consulter les habitants d'Yèvres sur les bénéfices du projet et les besoins d'information.
- ▶ Permettre l'expression d'avis et questions sur le projet en développement.

L'ensemble du territoire administratif de la commune d'Yèvres (965 logements selon l'INSEE) a été couvert pendant plusieurs jours en novembre 2024.

Plusieurs passages à des horaires et jours différents ont été réalisés pour toucher tous les habitants de la commune et notamment les personnes en activité.

Un kit participatif comprenant une lettre de mission, un questionnaire, une lettre d'information du projet et une enveloppe T était déposé dans toutes les boîtes aux lettres des foyers restés fermés malgré les nombreux passages de l'équipe.

Des relances téléphoniques ont également été réalisées auprès des personnes résidant dans les foyers où l'échange n'avait pas pu avoir lieu et dont les coordonnées figuraient dans les pages jaunes.

Principaux enseignements

- ▶ 11% des habitants de la commune d'Yèvres ont participé à la démarche de concertation parmi lesquels :
 - 63% ont entendu parler du projet éolien grâce aux réunions publiques d'information organisées.
 - 67% des participants ont plébiscité les mesures d'accompagnement individuelles : réduction des factures d'électricité et mise en place d'un chèque habitant.
 - 16% seulement souhaite prendre part à la campagne de financement participatif proposée par VSB EN.
 - 73% des participants souhaitent être informés de l'avancement du projet.
- ▶ Concernant les craintes vis-à-vis du projet, les nuisances sonores, la dévaluation des biens immobiliers et l'impact visuel des éoliennes étaient les préoccupations principales citées librement par les participants.
- ▶ Certains participants souhaitaient en savoir davantage sur le démantèlement, le recyclage des éoliennes, la rentabilité à la fois énergétique et financière de l'éolien et la provenance des composants.

- Enfin, quelques participants ont indiqué que le territoire était saturé en éoliennes ou qu’il était préférable d’installer des éoliennes en Beauce plutôt que sur la zone envisagée par VSB EN.

Le maintien de l’information

Un site Internet dédié au projet a été mis en ligne <https://eoliennes-de-ozanne.vsb-energies.fr> pour servir de support permanent d’information de la population et diffuser à un large public les actualités du parc.

Si la fréquentation du site est relativement faible si l’on tient compte du nombre d’habitants de la commune d’implantation potentielle et plus largement du territoire, les données statistiques nous ont toutefois permis de constater une consultation tous les mois de l’année.

exclusivement à fournir des informations sur le projet ont bénéficié d’une attention particulière de la part des internautes.

La durée moyenne de la visite des pages sur les études techniques, les retombées économiques du projet et le choix du site a en effet dépassé 1 minute.

Titre de la page de l'écran +	↓ Vues	Utilisateurs actifs	Vues par utilisateur actif	Durée d'engagement moyenne par utilisateur actif
Total	393 2,6 % du total	171 4,19 % du total	2,30 - 38,06 % par rapport à la moyenne	1 min 00 s - 28 % par rapport à la moyenne
Parc des éoliennes de l'Ozanne	146 (37,15 %)	109 (63,74 %)	1,34	16 s
Le parc des éoliennes de l'Ozanne – Parc des éoliennes de l'Ozanne	68 (17,3 %)	40 (23,39 %)	1,70	32 s
Le calendrier – Parc des éoliennes de l'Ozanne	51 (12,98 %)	36 (21,05 %)	1,42	48 s
La localisation – Parc des éoliennes de l'Ozanne	41 (10,43 %)	37 (21,64 %)	1,11	51 s
Les études techniques – Parc des éoliennes de l'Ozanne	26 (6,62 %)	15 (8,77 %)	1,73	1 min 11 s
Les coûts et retombées – Parc des éoliennes de l'Ozanne	22 (5,6 %)	14 (8,19 %)	1,57	1 min 49 s
Pourquoi ce territoire – Parc des éoliennes de l'Ozanne	14 (3,56 %)	9 (5,26 %)	1,56	1 min 24 s
Médiathèque – Parc des éoliennes de l'Ozanne	6 (1,53 %)	6 (3,51 %)	1,00	5 s
Page non trouvée – Parc des éoliennes de l'Ozanne	4 (1,02 %)	4 (2,34 %)	1,00	0 s
VSB énergies nouvelles – Parc des éoliennes de l'Ozanne	4 (1,02 %)	4 (2,34 %)	1,00	0 s

Ainsi, près de 400 visites d’une durée moyenne de 1 minute ont été enregistrées entre janvier et novembre 2025 et les pages dédiées

Suite de la démarche de dialogue après autorisation

Le projet éolien de l'Ozanne est le fruit de 7 années de développement et d'une volonté de concerter avec le territoire d'implantation.

Conformément aux recommandations de Courant Porteur, VSB EN s'est engagé, pendant l'instruction et si le projet est autorisé, à :

- Poursuivre les démarches d'information à destination des acteurs locaux et des habitants à travers la diffusion d'une lettre d'information en vue de communiquer lors des étapes importantes du projet comme le dépôt des compléments, la suite de l'instruction du dossier et l'organisation de l'enquête publique.
- Participer au développement durable du territoire et notamment de la commune d'implantation à travers la mise en place de mesures accompagnements comme les actions de mécénat pour la rénovation ou la création d'établissement publics (église, maison de santé, salles des fêtes, etc.). L'étude de ces mesures se fera en concertation et avec l'accord des élus locaux et en tenant compte des attentes exprimées par la population lors de la campagne de porte-à-porte. Ces mesures seront concrétisées une fois le projet est autorisé et construit, soit à l'horizon 2029.
- Partager la valeur du projet avec les habitants de la commune d'implantation en mettant en place une mesure plébiscitée par les participants à la concertation. Des chèques habitants seront ainsi distribués à horizon 2029 avec l'accord de la municipalité et si le projet est autorisé et construit.
- Mettre en place un système de financement participatif afin de permettre aux personnes souhaitant investir dans le projet de participer à la concrétisation du parc et de bénéficier directement de

ses retombées financières. Cette mesure sera effective à l'horizon 2029 si le projet est autorisé et construit.

- Maintenir le site Internet actif afin qu'il soit un moyen pérenne pour le public intéressé de suivre les actualités du projet et de s'informer des événements qui seraient organisés si le projet se poursuit.
- Rester à l'écoute du territoire et disponible pour échanger avec les personnes volontaires et répondre à leurs interrogations.